

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

13 MARS 2026

S²LO

2026_43 COMMANDE PUBLIQUE/ ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE RELATIF AUX MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT, DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION DES RESEAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES
ID : 074-247400112-20260310-DEL_2026_43-DE

République Française

**Pays de
Cruseilles**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 10 MARS 2026

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 25 février 2026, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Cécilia HORCKMANS, Mme DE REYDET Rebecca

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (Suppléant)

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Agnès RICHARD

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, Mme Sonia BRIFFAZ, Mme Chrystel BUFFARD, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY, M. Jean PALLUD, M. Jérôme JONFAL, M. Claude ANTONIELLO,

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex-en-Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 ; Absents : 3

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage : 13 MARS 2026

OBJET : ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE RELATIF AUX MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT, DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION DES RESEAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES

ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE RELATIF AUX MISSIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT, DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION DES RESEAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES

Vu l'exposé de M. Julian Martinez, Vice-Président en charge de l'assainissement, de l'eau potable et des eaux usées

Vu le Code de la commande publique.

Vu la délibération n°2020-63 du Conseil communautaire en date du 30 juillet 2020.

Vu la délibération n°2022-71 du Conseil communautaire en date du 28 juin 2022.

Vu la délibération n°2025-42 du Conseil communautaire en date du 08 avril 2025.

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres réunie en date du 24 février 2026.

Monsieur le Président expose qu'en date du 17 novembre 2025, une consultation en procédure formalisée a été lancée afin de choisir les entreprises qui assureront les missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux de renforcement, de renouvellement et d'extension des réseaux d'alimentation en eau potable, d'assainissement des eaux usées et d'eaux pluviales.

Monsieur le Président précise que la consultation a été passée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification. Cet accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à trois. La durée de chaque période de reconduction est d'un an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de quatre ans.

L'accord-cadre est passé sans minimum et avec un montant maximum, en application de l'article R. 2162-4 du Code de la commande publique. Le montant maximum annuel est de 200 000,00 € HT, identique pour la période initiale et les périodes de reconduction.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le profil d'acheteur MP74, au BOAMP et au Journal officiel de l'Union européenne le 19 novembre 2025, avec une date limite de remise des offres fixée au 2 janvier 2026 à 17 heures.

Monsieur le Président explique qu'après avoir procédé à l'analyse des offres déposées et au regard des critères d'attribution prévus dans le règlement de consultation.

La commission d'appel d'offres réunie en date du 24/02/2026, a décidé de retenir l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse et d'attribuer l'accord cadre à l'entreprise HYDRETTES, sise, 815 Route de Champ Farçon, 74370 ARGONAY.

2026_43 COMMANDE PUBLIQUE/ ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE RELATIF AUX MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT, DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION DES RESEAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES

Il invite le Conseil à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **DECIDE** d'attribuer à l'entreprise HYDRETTUES, sise, 815 Route de Champ Farçon, 74370 ARGONAY, l'accord cadre relatif aux missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux de renforcement, de renouvellement et d'extension des réseaux d'alimentation en eau potable, d'assainissement des eaux usées et d'eaux pluviales, sous réserve de la production des attestations fiscales et sociales visées aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la commande publique.

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché précité ainsi que toute pièce qui y serait relative, y compris les mises au point ou modifications du marché public, dans la mesure où ces dernières sont sans incidence financière en plus-value sur le montant maximum du marché.

La Secrétaire de Séance
Sylvie MERMILLOD



Le Président
Xavier BRAND



Acte certifié exécutoire le : 13 MARS 2026